



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lois

Question écrite n° 61466

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme sur la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion. En effet, il semblerait que le décret prévu par l'article L. 482-1 du code de la construction et de l'habitation n'ait pas encore été publié. C'est pourquoi il le prie de bien vouloir lui faire connaître le calendrier prévu en la matière.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009, le décret n° 2009-984 du 20 août 2009 relatif à l'aide à la perte d'autonomie physique et psychique prévu par l'article L. 482-1 du code de la construction et de l'habitation, a été publié au Journal officiel du 22 août 2009.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61466

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Logement et urbanisme

Ministère attributaire : Logement et urbanisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 2009, page 9856

Réponse publiée le : 9 février 2010, page 1469